MAC EXCELLENCE FCP SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 16 septembre 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 627.080, un actif net de D : 624.226 et un bénéfice de D : 192.025, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent à la clôture de l'exercice, 5,11% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités représentent à la clôture de l'exercice 48,75% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Toutefois, le gestionnaire gagnerait à parfaire le système d'abonnement des honoraires du commissaire aux comptes.

La charge constatée à ce titre en 2012 a été de D : 1.200 alors qu'elle aurait dû être d'environ D : 4.200.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

<u>Tunis</u>, le 25 Mars 2013 **Le Commissaire aux Comptes**Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	318 983	2 375 521
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés Titres OPCVM		286 929 32 054	2 224 110 151 411
Placements monétaires et disponibilités		305 730	1 026 233
Placements monétaires Disponibilités		- 305 730	499 897 526 336
Autres actifs		2 367	-
TOTAL ACTIF		627 080	3 401 754
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	2 546	14 098
Autres créditeurs divers	8	308	542
TOTAL PASSIF		2 854	14 640
ACTIF NET			
Capital	11	620 248	3 365 071
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 978	22 043
ACTIF NET		624 226	3 387 114
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		627 080	3 401 754

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2012	Année 2011
Revenus du portefeuille-titres	5	18 341	48 476
Dividendes		18 341	33 425
Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	15 051
Revenus des placements monétaires	6	23 691	32 621
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		42 032	81 097
Charges de gestion des placements	9	(30 673)	(48 173)
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 359	32 924
Autres charges	10	(3 817)	(7 842)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 542	25 082
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 564)	(3 039)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 978	22 043
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 564	3 039
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(271 089)	132 739
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		508 742	(275 859)
Frais de négociation		(53 170)	(80 189)
RESULTAT DE L'EXERCICE		192 025	(198 227)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2012	Année 2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	192 025	(198 227)
Résultat d'exploitation Variation des plus (ou moins) values potentielles sur	7 542	25 082
titres	(271 089)	132 739
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	508 742	(275 859)
Frais de négociation	(53 170)	(80 189)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(22 041)	(69 228)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(2 932 872)	(564 279)
Souscriptions		
- Capital	542 753	104 493
- Régularisation des sommes non distribuables	54 997	(5 490)
- Régularisation des sommes distribuables	659	590
Rachats		
- Capital	(3 286 117)	(689 654)
- Régularisation des sommes non distribuables	(241 983)	30 174
- Régularisation des sommes distribuables	(4 225)	(4 872)
- Droits de sortie	1 044	480
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 762 888)	(831 734)
ACTIF NET		
En début de période	3 387 114	4 218 848
En fin de période	624 226	3 387 114
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	341	397
En fin de période	63	341
VALEUR LIQUIDATIVE	9 908,349	9 932,886
TAUX DE RENDEMENT	0,40%	(4,86%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

NOTE 1: PRESENTATION DU FONDS

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 25 avril 2006.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 318.983 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		264 984	286 929	45,97%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte		264 984	286 929	45,97%
ARTES	2 000	17 975	16 948	2,72%
ADWYA	6 500	39 379	51 909	8,32%
BIAT	500	32 869	31 693	5,08%
ВТ	2 000	23 958	23 978	3,84%
CARTHAGE CEMENT	13 000	30 270	46 410	7,43%
ELECTROSTAR	700	10 129	13 595	2,18%
ASSURANCES SALIM	1 500	38 105	38 403	6,15%
SITS	9 000	30 869	27 864	4,46%
SITS NS 2012	1 800	5 580	5 400	0,87%
SOMOCER	12 165	35 850	30 729	4,92%

Titres OPCVM		35 278	32 054	5,13%
PARTS FCP		35 278	32 054	5,13%
FCP SERENA	350	35 278	32 054	5,13%
TOTAL		300 262	318 983	51,10%
Pourcentage par rapport au total actifs				50,87%

	Coût d'acquisition	Plus (moins) values latentes	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2011	2 085 710	289 811	2 375 521	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	3 390 234		3 390 234	
Titres OPCVM	1 337 035		1 337 035	
* Remboursements et cessions de l'exercice				
Actions côtées	(5 060 589)		(5 060 589)	505 018
Titres OPCVM	(1 452 128)		(1 452 128)	3 724
* <u>Plus ou moins values latentes</u>				
Actions côtées		(266 826)	(266 826)	
Titres OPCVM		(4 264)	(4 264)	
Soldes au 31 décembre 2012	300 262	18 721	318 983	508 742

Note 5 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2012 à D : 18.341 contre D: 48.476 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	2012	2011
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	14 149	32 002
des titres OPCVM	4 192	1 423
- Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Intérêts des BTA	-	15 051
TOTAL	18 341	48 476

Note 6 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 23.691 contre un solde de D : 32.621 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2012	2011
Intérêts des certificats de dépôts	11 581	24 847
Intérêts des dépôts à vue	12 110	7 774
TOTAL	23 691	32 621

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 2.546 contre D : 14.098 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	31/12/2012	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	392	8 580
Rémunération du dépositaire	1 555	2 374
Rémunération du CAC	170	2 674
Autres	429	470
Total	2 546	14 098

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 308 contre D : 542 à l'issue de l'exercice précédent et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 30.673 contre D : 48.173 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	27 885	43 794
Rémunération du dépositaire	2 788	4 379
Total	30 673	48 173

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 3.817 contre D : 7.842 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	31/12/2012	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CAC	1 200	3 912
Rémunération du CMF	2 363	3 711
Services bancaires et assimilés Autres	93 161	119 100
Total	3 817	7 842

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	3 365 071
Nombre de parts	341
Nombre de copropriétaires	7

Souscriptions réalisées

Montant	542 753		
Nombre de parts émises	55		
Nombre de copropriétaires nouveaux	2		

Rachats effectués

Montant	(3 286 117)
Nombre de parts rachetées Nombre de copropriétaires	(333)
sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(271 089)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	508 742
Régularisation des sommes non distribuables Droits de sortie	(186 986) -
Frais de négociation	(53 170)
Droits de sortie	1 044

Capital au 31-12-2012

Montant	620 248
Nombre de parts	63
Nombre de copropriétaires	4

12.1. Données par part et ratios pertinents					
Données par part	<u>2012</u>	2011	<u>2010</u>	2009	2008
Revenus des placements	667,175	237,821	344,252	421,361	219,644
Charges de gestion des placements	(486,873)	(141,270)	(142,305)	(136, 106)	(170,626
Revenus net des placements	180,302	96,551	201,947	285,255	49,018
Autres charges	(60,587)	(22,997)	(23,635)	(16,859)	(20,680
Résultat d'exploitation (1)	119,713	73,553	178,311	268,395	28,338
Régularisation du résultat d'exploitation	(56,571)	(8,912)	(0,804)	(31,554)	(5,030
Sommes distribuables de l'exercice	63,142	64,641	177,508	236,841	23,308
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(4 303,000)	389,264	(373,196)	1 103,379	2 188,640
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres Frais de négociation	8 075,270 (843,968)	(808,971) (235,158)	2 330,874 (255,542)	557,078 (317,688)	(3 070,566 (298,479
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2 928,302	(654,865)	1 702,136	1 342,770	(1 180,406
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3 048,015	(581,312)	1 880,447	1 611,164	(1 152,068
Droits de sortie	16,571	1,408	-	-	4,13
Résultat non distribuable de l'exercice	2 944,873	(653,457)	1 702,136	1 342,770	(1 176,275
Régularisation du résultat non distribuable	(2 968,032)	72,387	(149,451)	(309,455)	272,25
Sommes non distribuables de l'exercice	(23,159)	(581,070)	1 552,685	1 033,314	(904,020
Valeur liquidative	9 908,349	9 932,886	10 626,821	9 133,472	7 886,642
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	4,91%	1,37%	1,44%	1,60%	2,03%
Autres charges / actif net moyen Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,61% 0,64%	0,22% 0,63%	0,2 <mark>4</mark> % 1,80%	0,20% 2,78%	0,25% 0,28%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EXCELLENCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

MAC EXCELLENCE FCP prend à sa charge les frais de courtage fixes au taux de 0,4% hors taxes, revenant au gestionnaire lors de chaque transaction en bourse.

Par ailleurs, une commission de succès est prélevée par le gestionnaire si MAC EXCELLENCE FCP réalise un rendement minimum exigé de 20%. Cette commission de succès fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et ce rendement minimum exigé, son réglement se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes et un maximum de 20.000 dinars hors taxes.